



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$ PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU

AVIS PUBLIC est donné que le 11 mai 2020, la Ville a vendu de gré à gré un lot de palplanches à la compagnie 9011-1501 Québec inc., pour un montant de 37 145 \$ plus les taxes applicables.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes.

Baie-Comeau, le 12 mai 2020

**Me Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**